

Direction générale

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret – Ancien Ministre
1 bis, croix de Malte
45000 ORLEANS

Orléans, le 28 juin 2016

Monsieur le Ministre,

A la demande de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, je souhaite vous confirmer et vous préciser les raisons techniques et réglementaires qui conduisent à considérer que les conditions de la sécurité sanitaires ne sont pas réunies et à retirer en conséquence au centre hospitalier de Pithiviers son autorisation d'activité d'obstétrique.

Ce retrait s'inscrit tout d'abord dans un contexte plus ancien de fragilité : dès juillet 2014, la direction du centre hospitalier avait alerté les services de l'ARS concernant les difficultés rencontrées pour assurer la réalisation des tableaux de service et de garde. L'ARS avait alors procédé à un audit organisationnel qui avait déjà conclu à la fragilité de l'organisation de la maternité qui reposait « sur des médecins qui, pour un certain nombre d'entre eux, vont partir en retraite dans les 2 à 3 années à venir », avec des recrutements qui s'avèrent très compliqués et des interrogations des anesthésistes d'Etampes sur leur capacité à continuer leurs interventions dans la perspective d'un besoin sur Dourdan.

Le 15 septembre 2015, le directeur du centre hospitalier de Pithiviers a informé l'ARS que, suite à un rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif au centre hospitalier Sud Essonne, qui recommandait de « mettre fin à la convention cadre de partage de temps médical entre les centres hospitaliers de Pithiviers et d'Etampes et de redéployer le temps médical au profit du site de Dourdan », le centre hospitalier Sud Essonne avait dénoncé ladite convention avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Enfin, le 17 février 2016, le Directeur du centre hospitalier de Pithiviers a alerté l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sur « des difficultés récurrentes dans l'organisation de la permanence des soins de gynécologie-obstétrique » que n'a pu constater l'inspection immédiatement diligentée.

Le personnel intervenant dans le secteur de naissance ne peut être inférieur, à tout instant, aux effectifs fixés par la réglementation. La continuité obstétricale, anesthésique, chirurgicale et pédiatrique doit être assurée. Cette continuité doit s'exercer dans le cadre d'un projet de service porté par une équipe médicale stable pour ne pas exposer l'établissement au risque de l'imprévisibilité.

La situation du centre hospitalier de Pithiviers au regard des difficultés liées à la triple permanence médicale nécessaire est d'autant plus compliquée que :

- La région Centre Val-de-Loire connaît d'importants problèmes de démographie médicale y compris dans les établissements de santé et plus particulièrement dans certaines spécialités dont l'anesthésie-réanimation,
- Certains médecins actuellement présents ne peuvent faire que des consultations et ne participent donc pas à la permanence et la continuité de la prise en charge des accouchements,
- Les praticiens contribuant à cette prise en charge ont un domicile éloigné, ce qui suppose d'assurer la permanence en garde et non en astreinte opérationnelle et mobilise donc un temps médical supérieur au regard du respect du temps de travail des médecins.

Les services de l'ARS ont procédé à une analyse précise des candidatures mises en avant par l'établissement y compris celles arrivées hors les délais fixés et communiquées par le président de la commission médicale d'établissement.

Il en ressort que l'effectif requis pourrait quantitativement être atteint en gynécologie-obstétrique mais sous réserve d'accepter les conditions exigées par deux médecins de bénéficier du statut de praticien-clinicien. Il est à noter que ce statut non pérenne est en outre très dérogatoire en termes de rémunération, ce qui induirait une hétérogénéité des statuts, non propice à un fonctionnement en équipe médicale. Par ailleurs, cela nécessiterait également d'accepter un complément de présence médicale assuré par 4 praticiens investis professionnellement sur d'autres établissements.

Par ailleurs, l'effectif requis n'est pas atteint en anesthésie-réanimation. Plusieurs candidatures ne peuvent en effet être retenues actuellement comme crédibles, soit qu'elles émanent de médecins investis professionnellement dans des projets sur d'autres territoires y compris à l'étranger, soit qu'il s'agisse de temps médicaux de praticiens du centre hospitalier d'Etampes qui a précisément mis fin à la convention avec le centre hospitalier de Pithiviers faute de temps médical suffisant pour couvrir ses propres besoins.

L'effectif requis n'est pas non plus atteint en pédiatrie, spécialité pour laquelle, en outre, un des deux médecins exerçant de façon pérenne, a 67 ans.

Enfin, suite au contact que vous avez eu avec la clinique Oréliance, son président nous a confirmé par écrit qu'il n'était pas en mesure d'apporter un soutien à une activité d'accouchement sur place à Pithiviers mais que son établissement était prêt à s'investir sur la mise en place d'un centre périnatal de proximité.

En conclusion, les conditions réglementaires nécessaires à la sécurité des prises en charges ne sont pas réunies et je ne peux que prendre la décision de retirer l'autorisation d'activité d'obstétrique à l'issue de la procédure initiée depuis le mois de mars 2016. Comme vous le savez, la commission spécialisée de l'offre de soins, après des échanges approfondis et après avoir entendu les représentants du personnel et des usagers qui ont ainsi pu faire valoir leurs arguments au même titre que la direction de l'établissement et l'ARS, a émis un avis favorable sur cette décision.

Je suis bien consciente de la nécessité absolue d'organiser la prise en charge de la population du Pithiverais en gynécologie-obstétrique et pédiatrie en prenant en compte les conditions de précarité d'une partie significative de cette population et l'absence de spécialistes en ville.

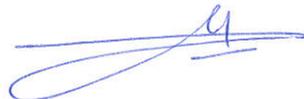
C'est pourquoi, je souhaite désormais que nous puissions travailler activement pour mettre en place un vrai projet alternatif avec l'expertise et la compétence des équipes actuelles du centre hospitalier de Pithiviers afin d'assurer une prise en charge en amont et en aval de l'accouchement et de garantir sur place une offre de gynécologie et de pédiatrie en intégrant les dimensions de l'éducation à la santé et de la prévention.

Les modalités organisationnelles seront travaillées en étroite collaboration avec le réseau régional de périnatalité et avec l'appui des autres établissements hospitaliers du territoire qui n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour assurer une ligne de garde sur Pithiviers mais sont prêts à contribuer à cette nouvelle offre, notamment par l'organisation de consultations avancées.

J'ai également mobilisé le centre hospitalier régional d'Orléans pour que ses équipes viennent en appui du service des urgences.

Je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce sujet, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,



Anne BOUYGARD